

**COMITE DE DIRECTION**

**REUNION DU MERCREDI 10 AVRIL 2019**

---

**Présidence :** M. Jean-Pierre MEURILLON

**Présents :** Mmes Fatna JDAINI, Josiane JOURDAN, Valérie TARDIVEL, MM. Pierre GUILLEBAUX, Guy BEAUBIAT, Jean-Luc BOIVIN, Gérard DACHEUX, Yves AVOIRTE, Laurent HOUIN, Mustapha JINAMI, Jean-Loup LEPLAT, Ali SAHALI, Jean VESQUES,

**Excusés :** Mme Sandrine SANCHEZ,  
M. William MARISSAL, Directeur,  
M. Philippe DEBEAUPUIS, Président de la Commission de District de l'Arbitrage,  
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental

\*\*\*\*\*

**La séance est ouverte à 18 h 30**

\*\*\*\*\*

**1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 13/3/2019**

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 30/1/2019 a été transmis, le 2/4/2019, aux membres du Comité, pour observations éventuelles, avant sa publication.

Il a été publié dans le N° 1 606 du journal numérique « Yvelines Football », du 9/4/2019.

Il est **adopté à l'unanimité**.

**2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT**

Le Comité de Direction est informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ le 14/3, à BAILLET EN FRANCE (Val d'Oise) : **Réunion des Présidents de District Franciliens**
- ✓ le 14/3, au siège du District : **Réunion avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines, à propos de la création d'un Espace Réparation**
- ✓ le 16/3, à GARGENVILLE : **7<sup>ème</sup> édition de l'Opération « Mesdames, Franchissez la Barrière »**
- ✓ le 20/3, à la Préfecture des Yvelines : **Réunion des Directeurs des Sports des Villes et groupements de communes des Yvelines**
- ✓ **Les Rendez-vous du C.R.I.B. (Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles) :**
  - . le jeudi 21/3, à MEULAN : sur le thème : **« Démarches, fonctionnement et obligations juridiques pour la bonne gestion d'une association »**
- ✓ le 22/3, à l'Hôtel de Ville de VERSAILLES, **14<sup>ème</sup> édition de la « Soirée Olympique », organisée par le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78) avec remise, notamment, des « Éclats Olympiques », du trophée et des diplômes du « Fair-play » départemental, des « Palmes du Bénévolat », du « Challenge de la Commune et de l'Intercommunalité la plus sportive des Yvelines »**

Ont été récompensés, au titre de l'année 2018 :

. M. Michel BEAUDOUX, Palme d'Or du Bénévolat,

. M. Jean-Pierre JOUANNE, Palme d'Argent du Bénévolat,

. M. Laurent TESSIER, Diplôme d'Honneur, au titre des Arbitres.

- ✓ le 23/3, au siège du District : **Session de formation des Présidents de Club**
- ✓ le 23/3 : **Remise du Label des Ecoles Féminines de Football au RAMBOUILLET YVELINES F.C.**
- ✓ le 23/3, à BOIS D'ARCY : **Assemblée Générale ordinaire 2019 du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (C.D.O.S. 78)**
- ✓ le 26/3, au siège du District : **Réunion de l'« Académie des Entraîneurs », à propos de la précocité des formations dans les différentes disciplines sportives**
- ✓ le 27/3, au siège du District : **Remise des Prix de l'édition 2018 / 2019 du concours « OSE » Yvelines (Opération pour un Sport Egalitaire)**

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.), en partenariat avec la Déléguée départementale aux droits des femmes, travaille, depuis plusieurs années, sur le sujet Femmes et Sport.

A l'occasion du 2<sup>ème</sup> Concours « OSE » Yvelines (Opération pour un Sport Egalitaire), le jury a décidé d'attribuer **4 prix à des porteurs de projets sur les différents thèmes en lien avec la pratique féminine, l'accès aux responsabilités, la mixité des pratiques**, etc.

La remise officielle des prix pour valoriser ce travail, en présence de Mme Valérie SAINTOYANT, Sous-préfète chargée de la politique de la Ville, de Mme Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de M. Jean-Claude REDON, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines, a eu lieu le 27/3 ; 2019 étant l'année des femmes sportives et de la Coupe du Monde Féminine « F.I.F.A. 2019 », en France, cette manifestation a permis de faire un **focus sur la Coupe du Monde Féminine** et les animations mises en place à cette occasion.

- ✓ le 28/3, au siège du District : **Formation d'enseignants dans le cadre du dispositif « Foot à l'École »**

C'était une première.

- ✓ le 28/3, à PARIS : **Remise d'un « Trophée des Jeunes Officiels 2019 », à Gabriel HENRY, Arbitre Yvelinois**, par la Section Régionale Ile de France de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (A.F.C.A.M.)
- ✓ le 29/3, à BERCK-SUR-MER (sur le territoire du District de la Côte d'Opale) : **Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**
- ✓ le 1<sup>er</sup>/4 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**, précédée d'une **réunion Président de Ligue / Présidents de District**
- ✓ le 2/4 : **Réunion du Groupe de travail « Coupe du Monde Féminine de la F.I.F.A. « France 2019 »**
- ✓ le 3/4, à VERSAILLES : **Rencontre avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines, à propos du C.N. MEULAN**

Une visite des terrains de MEULAN avait été effectuée avec la D.D.C.S., le 21/3, suivie d'une rencontre avec la municipalité.

- ✓ le 3/4, à GUYANCOURT : **Rencontre avec le Département des Yvelines et l'agence Activity (agence d'insertion)**, en vue de l'organisation de rencontres de football (« un match, une rencontre, un emploi »), avec la participation de candidats et de recruteurs, dans un objectif d'insertion et d'accès à l'emploi
- ✓ le 6/4, à MAUREPAS : **Finales Départementales du Festival Foot U 13**
- ✓ le 6/4 : **Inauguration du nouveau terrain synthétique du Complexe Sportif Descartes, à FONTENAY-LE-FLEURY**

### **3 / CANDIDATURES A L'ELECTION DE NOUVEAUX MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION, EN REMPLACEMENT DE MM. DANIEL BISSONNET ET CHRISTIAN MEYER, DEMISSIONNAIRES**

A la suite de la démission du Dr Daniel BISSONNET et de M. Christian MEYER de leurs fonctions au sein du Comité de Direction, il est nécessaire de proposer des candidats pour les remplacer lors de l'Assemblée Générale du 15/6.

Il est rappelé qu'il résulte des dispositions de l'article 13.3 des Statuts du District que :

*« En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale. Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents Statuts.*

*Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors l'Assemblée Générale suivante. Le mandat du membre ainsi élu expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Comité de Direction.*

*Le remplaçant d'un membre du Comité de Direction élu en qualité d'Arbitre ou d'Educateur, de médecin ou de représentant du Football diversifié doit remplir les conditions d'éligibilité du poste concerné. »*

Les candidats qui seront proposés à l'Assemblée Générale sont les suivants :

. **en qualité de Médecin**, pour remplacer le Dr Daniel BISSONNET : **M. Pascal MAILLE**, Directeur du Centre Médical de CLAIREFONTAINE,

. **en qualité de membre indépendant**, pour remplacer M. Christian MEYER : **M. Thierry MOURAUX**, Educateur licencié au R.C. NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78, Membre de la Commission Technique du District.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales, désignée par le Comité de Direction lors de sa réunion du 13/3, se réunira prochainement pour statuer sur le respect des conditions de leur éligibilité.

### **4 / LES SUITES DE LA RENCONTRE MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION / PRESIDENTS DES CLUBS YVELINOIS, DU 12/1/2019, A CLAIREFONTAINE**

Le Comité fait **le point sur les différents thèmes qui avaient été abordés lors de la Journée du 12/1/2019, à CLAIREFONTAINE** :

- **La réforme des catégories de jeunes - Les conséquences et les questions**  
(Ali SAHALI)

Le point N° 5 ci-après traite de la question de la **création d'un Championnat U 20**, d'une part par la Ligue et d'autre part par le District.

Par ailleurs, la question des **conditions de participation des joueuses aux compétitions féminines de jeunes** (U 15 F et U 18 F) à compter de la saison 2019 / 2020 est traitée ci-après au point N° 12.

➤ **Le calendrier et les jours et horaires des matches**  
(Gérard DACHEUX)

La question, qui est très complexe, est actuellement en cours de réflexion, en vue de dégager des solutions concrètement envisageables.

➤ **La police des terrains - La prévention et la gestion des incivilités - Utilisation de la Commission Départementale Prévention, Médiation, Education**  
(Guy BEAUBIAT)

Une réunion à laquelle sont invités 16 clubs, se tiendra à ce sujet le mardi 30/4, au siège du District.

➤ **La communication du District vers les clubs et des clubs vers le District**  
(Valérie TARDIVEL)

Les conditions du recours à un **nouveau vecteur de communication**, en l'occurrence **Facebook**, sont en cours de mise au point.

Par ailleurs, un « trombinoscope » des membres des Commissions et du Comité de Direction est en cours de finalisation et devrait être prochainement diffusé au sein du District.

➤ **La représentativité des clubs lors des Assemblées Générales du District**  
(Jean-Pierre MEURILLON)

Il s'agit de la question du nombre de voix attribuées aux clubs en fonction du nombre de leurs licencié(e)s lors des Assemblées Générales du District.

Une première réunion du Groupe de réflexion s'était tenue le 19/3, au siège du District, réunion à laquelle avaient été conviés les représentants de 14 clubs de toutes importances d'effectifs.

Une seconde réunion s'est tenue le 4/4 et elle a permis d'aboutir à un consensus permettant d'assurer aux clubs possédant un moyen ou un gros effectif, une représentativité accrue par rapport à celle résultant de la répartition actuelle des voix.

il sera donc proposé au Comité de Direction, lors de sa réunion du 22/5, d'adopter une **modification des conditions d'attribution des voix aux clubs lors des Assemblées Générales**, constitutive d'un équilibre entre deux nécessités :

- celle de tenir compte du nombre de licenciés des clubs,

- celle de sauvegarder la représentativité des clubs possédant un faible effectif ou un effectif moyen, dans le but d'éviter qu'ils se sentent sous-représentés.

Sous réserve de son approbation par le Comité de Direction, cette modification statutaire sera soumise à l'adoption de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/6.

➤ **Pour vous, à quoi sert le District ?**  
(Jean-Luc BOIVIN)

De très nombreuses suggestions ou questions ont été formulées par les clubs présents à CLAIREFONTAINE le 12/1 **et elles nécessitent une réflexion approfondie** qui est actuellement menée.

## **5 / LA CREATION D'UN CHAMPIONNAT U 19 / U 20 A COMPTE DE LA SAISON 2019 / 2020**

Il est rappelé que le projet de la Ligue de créer un Championnat U 19 / U 20 a fait l'objet, par la Ligue, de la consultation de 611 clubs dont **le détail des résultats**, par tranche du nombre de licenciés et en distinguant les clubs de Ligue et les clubs de District, avait **suscité quelques interrogations**.

De son côté, le District avait, lors de la rencontre Comité de Direction / Présidents des clubs Yvelinois du 12/1/2019, à CLAIREFONTAINE, consulté l'ensemble des clubs Yvelinois sur leur position à ce sujet.

Le Comité de Direction avait ensuite décidé, dès le 30/1, de **procéder à ce sujet à une consultation des clubs Yvelinois directement concernés**, dans le but de déterminer quelle devrait être l'offre de pratique que le District pourrait leur proposer.

La consultation a été réalisée par le District auprès des 52 clubs Yvelinois concernés et **37 clubs, soit 71,15 % ont répondu**, ce qui montre l'intérêt manifesté par les clubs Yvelinois à ce sujet.

Les résultats de cette consultation ont été les suivants :

	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
. sur l'organisation, par le District, d'un Championnat U 20, ouvert aux U 20 et aux U 19	<b>16 clubs</b>	21 clubs
. sur l'intention, si ce Championnat est créé en District, d'y engager une ou plusieurs équipes (en général, 1 équipe)	<b>15 clubs</b>	22 clubs
. sur l'intention, si ce Championnat n'est pas créé, d'engager une ou plusieurs équipes Seniors supplémentaires (en général, 1 équipe, ou 1 équipe C.D.M.)	<b>11 clubs</b>	26 clubs

Le Comité de Direction a donc décidé, le 13/3, le principe de la création, dès la saison 2019 / 2020, de ce Championnat U 19 / U 20 dans lequel pourront s'engager tous les clubs qui le souhaiteront.

La Ligue a publié sur son site, le 3/4, à la suite de la réunion de son Comité de Direction, le 1<sup>er</sup>/4, un communiqué annonçant la création d'un Championnat Régional U 20 ouvert aux U 20 et aux U 19 dès la saison 2019 / 2020, dans les conditions suivantes :

- le Championnat sera **considéré comme un Championnat de jeunes**,
- les matches se dérouleront **le dimanche après-midi**, sur une plage horaire allant de 12 h à 15 h, laissant ainsi aux clubs la possibilité de fixer l'horaire de leurs matches à domicile en fonction de l'occupation de leurs terrains,
- **l'équipe U 20 ne fera pas partie des équipes de jeunes obligatoires, mais pourra permettre de compenser l'absence d'une équipe de jeunes obligatoire**,
- il sera créé 2 Divisions au niveau régional (Elite 1 et Elite 2), 1 ou plusieurs Divisions pouvant être créées au niveau District (Espoir), en fonction du nombre d'équipes engagées,
- la composition des Divisions interviendra **en tenant compte du classement des équipes U 19 des clubs concernés** à l'issue de la saison 2018 / 2019.

L'intégralité de ce communiqué est consultable [ici](#).

Le Comité confirme la **création de ce Championnat U 20, à compter de la saison 2019 / 2020**, étant en outre précisé que :

. **les ententes** seront possibles,

. les rencontres se dérouleront le **dimanche à 15 H 00**, avec la possibilité d'avancer les rencontres à 13 H 00 en cas d'indisponibilité des terrains du club recevant.

## **6 / NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2018 / 2019**

Le Comité procède aux nominations suivantes :

### **COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION :**

M. BOUAISSI Mehdi, membre stagiaire

### **COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ :**

M. BENLARBI Ibrahim, membre stagiaire

### **COMMISSION PROMOTION, INFORMATION, COMMUNICATION :**

M. THIAM Alassane, membre stagiaire

### **COMMISSION MEDICALE :**

Mme Valérie TARDIVEL

## **7 / LA TECHNIQUE**

En l'absence de M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, M. Gérard DACHEUX fait un **point sur les diverses formations techniques organisées par le District et les opérations de détections / sélections.**

### ➤ **FORMATIONS**

#### ✓ **Module U 6 / U7, le 23/3, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

12 stagiaires, dont 1 femme

#### ✓ **C.F.F.1 - module U 9, le 23 et le 24/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

Respectivement 18 inscrits et 15 inscrits

#### ✓ **C.F.F.1 - module U 11, le 25 et le 26/4, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

2 fois 18 inscrits

#### ✓ **C.F.F.2 - module U 13, les 2 et 3/5, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

20 inscrits

#### ✓ **C.F.F.2 - module U 15, les 28 et 29/5, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

18 inscrits

#### ✓ **Certifications, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX :**

Le 27/4 : 20 candidats C.F.F.1

Le 1<sup>er</sup>/6 : 20 candidats C.F.F. 1, 2 et 3

Le 29/6, une journée supplémentaire, car 28 candidats sont actuellement sur liste d'attente pour les C.F.F. 1, 2 et 3

### ➤ **PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE (Détections / Sélections)**

#### ✓ **Rassemblements :**

- **le 17/3, à NOISY-LE-ROI :**

#### **. U 12 F (nées en 2007)**

23 présentes sur 27,

7 clubs représentés, 1 excusée, 3 absentes

#### . U13 F (nées en 2006)

13 présentes sur 16,  
4 clubs représentés, 3 absentes

- **le 24/3, à NEAUPHLE :**

#### . U 13 F - U 13 G - U 14 F - U 14 G spécifique Gardien de but

- ✓ **U 14 G et Gardiens(nes) de but U 14 F / U 14 G et U 13 F / U 13 G :**

Journée de perfectionnement à CLAIREFONTAINE le 4/5

Match U 14 G, le 22/5, à POISSY

## **8 / L'ARBITRAGE**

### ➤ **Le nouveau dossier médical des Arbitres**

Comme cela avait déjà été annoncé et conformément à la décision prise par la Fédération, certains Arbitres auront, dans le cadre de leur dossier médical pour la saison prochaine, à subir **des examens supplémentaires** par rapport aux saisons précédentes, ce qui nécessite de leur part une **prise de rendez-vous anticipée**.

Le District a donc alerté tous les Arbitres Yvelinois, individuellement et avec copie aux clubs concernés, sur les nouvelles obligations qui seront les leurs en matière de dossier médical à compter de la saison 2019 / 2020, étant rappelé que **seul le nouveau dossier médical sera désormais valide**.

Il importe en effet que **les Arbitres se préoccupent dès maintenant** de la constitution de leur dossier médical pour la saison prochaine.

### ➤ **Le passage des « Très Jeunes Arbitres » vers le statut de « Jeunes Arbitres »**

A à nouveau été souligné le caractère indispensable de l'action à mener par le District pour que **les « Très Jeunes Arbitres »** formés dans le cadre de la **classe Foot Arbitrage** qui fonctionne au Collège Jules Verne aux MUREAUX puissent obtenir le statut de « Jeunes Arbitres »

Par ailleurs, il semble, mais cela reste à confirmer, que cette classe pourra obtenir les moyens correspondant au statut de Section Sportive Scolaire lors de la rentrée scolaire prochaine.

Par ailleurs, est soulignée la nécessité, pour le District, de nouer une **relation fructueuse avec l'U.N.S.S. en matière d'arbitrage**.

### ➤ **« Trophées des Jeunes Officiels 2019 ».**

M. Jean-Loup LEPLAT rappelle que le District avait présenté à la Section Régionale Île de France de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (A.F.C.A.M.) la candidature de **Gabriel HENRY, Jeune Arbitre de la Fédération, 20 ans, en vue de l'attribution** d'un « Trophée des Jeunes Officiels ».

Cette distinction d'inscription au Tableau d'Honneur du « Trophée des Jeunes Officiels 2019 », administré conjointement par l'A.F.C.A.M. et le Comité Régional Olympique et Sportif d'Île-de-France, lui a été remise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'A.F.C.A.M. Ile de France, à la Mairie du 16<sup>ème</sup>, le jeudi 28/3, à laquelle M. Jean-Loup LEPLAT représentait le District.

Enfin, il est indiqué que la **remise des Ecussons des Arbitres issus de la 2<sup>ème</sup> session de formation** se tiendra le mardi 16/4, au siège du District.

## **9 / LA MODIFICATION DU MODE DE PAIEMENT DES INDEMNITES DES**



## ARBITRES DU DISTRICT

Comme annoncé lors de la réunion du Comité de Direction du 13/3, un Groupe de Travail a été constitué pour examiner les conditions de la mise en place, par le District, d'un mode de paiement des indemnités des Arbitres du District différent de celui actuellement en vigueur, le but étant clairement de simplifier, pour les clubs, les conditions de paiement desdites indemnités.

Les Groupe de travail s'est déclaré, à l'unanimité, favorable, dans les conditions ci-dessous, à la mise en œuvre, à compter de la saison 2019 / 2020, de ce projet qu'il a considéré comme favorable aux clubs, dans un but de simplification :

- Etablissement, chaque semaine, de la liste des rencontres, par club et par Arbitre, puis totalisation par mois
- **Paiement mensuel des indemnités des Arbitres par le District** et non plus par les clubs, par virement sur le compte bancaire ou postal des Arbitres
- **Information mensuelle des clubs**, par le District, sur les indemnités versées en leur nom, étant noté qu'en cas d'erreur, les clubs devront la signaler au District
- Remboursement au District par les clubs, par voie de **prélèvement automatique mensuel**, d'un acompte d'un **montant fixe**, tout au long de la saison

Le montant de l'acompte sera calculé sur une estimation annuelle des indemnités à la charge des clubs, en tenant compte des conditions de couverture de leurs rencontres par des Arbitres officiels.

Lors de la 1<sup>ère</sup> saison, il est prévu, après quelques mois, de s'assurer de la pertinence du montant mensuel prélevé avec un ajustement si nécessaire, les clubs pouvant de leur côté appeler l'attention du District sur un montant qu'ils jugeraient inadapté, dans un sens comme dans l'autre.

- **Régularisation en fin de saison** avec, selon le cas, versement du solde au District par le club ou remboursement du solde au club.

M. Mustapha JINAMI fait part de la réticence de certains Arbitres quant à la mise en œuvre de cette modification et des risques que le recours à ce mode de paiement, par le District et non plus par les clubs, est susceptible de créer en matière de fiscalité et de cotisations sociales sur les indemnités des Arbitres.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON rappelle tout d'abord que la question de la modification du mode de paiement des indemnités des Arbitres du District avait été abordée, le 23/6/2018, lors de l'Assemblée Générale du District, puis le 9/6, lors de la réunion de fin de saison des Arbitres, puis le 8/9, lors de la réunion de début de saison des Arbitres à CLAIREFONTAINE et enfin le 15/1/2019, lors d'une réunion de membres du Bureau avec plusieurs membres de la Commission de District de l'Arbitrage portant notamment sur les procédures et délais de désignation.

Il souligne en outre que **ce qui doit primer pour le District, c'est la simplification dont pourront bénéficier les clubs Yvelinois** avec la mise en œuvre de cette réforme.

Il rappelle enfin, s'agissant d'imposition et de cotisations sociales, que depuis la Loi N° 2006-1294 du 23/10/2006, portant diverses dispositions relatives aux Arbitres, les sommes perçues par les Arbitres qui n'excèdent pas, sur une année civile, une somme égale à 14,5 % du plafond annuel de la Sécurité sociale (soit 5 876 € en 2019) :

- ne sont pas soumises aux cotisations de Sécurité sociale, ni à la C.S.G. et à la C.R.D.S. (cf. article L.241-16 du Code de la Sécurité Sociale),
- sont exonérées d'impôt sur le revenu (cf. article 93.10 du Code Général des Impôts).

Le Comité de Direction décide (abstention de M. Mustapha JINAMI) de **mettre en œuvre, dans les conditions présentées ci-dessus, ce nouveau mode de paiement des indemnités des Arbitres**



**dirigeant des matches des compétitions du District**, y compris les Coupes, (à l'exclusion des matches des compétitions régionales ou nationales).

Ce nouveau mode de paiement sera appliqué **à compter du début de la saison 2019 / 2020**.

Les dispositions de l'article 17.1 du Règlement Sportif du District, relatif à l'Arbitrage, seront bien entendu modifiées en conséquence.

## **10 / LES FINANCES**

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale, fait le point des clubs qui restent encore débiteurs envers le District.

**La procédure de suspension** qui avait été décidée par le Comité de Direction **est en cours de mise en œuvre** à l'encontre des clubs concernés.

## **11 / LE FOOTBALL D'ANIMATION**

M. Jean-Luc BOIVIN revient sur les **Finales départementales du Festival Foot U 13 Pitch**, qui se déroulent le samedi 6/4, à MAUREPAS, dans d'excellentes conditions, avec 16 équipes masculines et 8 équipes féminines.

La réunion de présentation de la journée, organisée le 14/3 au siège du District, avait été l'occasion d'effectuer le tirage au sort de la répartition des équipes au sein de la poule, ce qui avait permis de déterminer l'ordre des premières rencontres.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON tient à adresser **les vifs remerciements du District** à toutes celles et à tous ceux qui, par leur disponibilité et leur investissement, rendent possible l'organisation des diverses manifestations du District.

M. Jean-Loup LEPLAT fait part de son scepticisme quant à la pertinence de l'attribution du Carton Vert lors de telles rencontres.

Par ailleurs, il est indiqué qu'il sera **recouru à la Feuille de Match Informatisée pour les matches des U 10 / U 11 et U 12 / U 13**, à compter de la saison 2019 / 2020.

Cela nécessitera **l'attribution aux clubs de tablettes** dont le nombre nécessaire est en cours d'estimation.

## **12 / LE FOOTBALL FEMININ**

➤ **L'Opération « Mesdames, Franchissez la Barrière »**, le samedi 16/3, à GARGENVILLE

Le samedi 16/3, le District a organisé la 7<sup>ème</sup> édition de l'opération « Mesdames, Franchissez la Barrière », en collaboration avec le STADE GARGENVILLE.

Cette manifestation a proposé deux plateaux (Fillofoot et U 11 F), ainsi qu'une réunion d'information organisée par la Commission du Football Féminin, qui avait pour but de proposer aux femmes présentes de s'impliquer dans le football, afin de « Franchir la barrière ».

**Cet échange a réuni 25 femmes, qui ont pu débattre avec des Dirigeantes déjà engagées qui ont partagé leur expérience** et ont sans doute donné à certaines l'envie de se lancer.

Durant toute la matinée, une fresque ornée de la mascotte de la Coupe du Monde Féminine de la F.I.F.A. « *France 2019* », nommée Ettie, était à disposition pour que les joueuses, les mamans, les Educateurs puissent marquer leur passage par un dessin ou avec quelques mots, en exprimant ce qu'était le football pour eux.

➤ **La Journée du Football Féminin**

Il est rappelé que la Journée du Football Féminin se déroulera le samedi 1<sup>er</sup>/6, au stade Guy Boniface à ELANCOURT, avec les **Finales des Coupes des Yvelines Féminines Seniors à 11 et à 7, et des U 16 F à 7.**

Il est expressément demandé à la Commission de District de l'Arbitrage de faire en sorte que toutes les Finales des Coupes des Yvelines Féminines soient **arbitrées par des Arbitres Féminines.**

➤ **Les conditions de participation des joueuses aux compétitions U 15 F et U 18 F**

Il est rappelé que pour la saison 2019 / 2020, et comme l'avait décidé le Comité de Direction de la Ligue du 30/4/2018, les compétitions Féminines Jeunes concerneront les catégories U 15 F et U 18 F et non plus les catégories U 16 F et U 19 F.

Les conditions de participation aux compétitions Féminines Jeunes ont été fixées comme suit par le Comité de Direction de la Ligue du 1<sup>er</sup>/4/2019 :

. **Les compétitions U 15 F seront** ouvertes aux joueuses U 15 F et U 14 F, ainsi qu'aux joueuses licenciées U 13 F, dans la limite de 3 inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

. **Les compétitions U 18 F seront** ouvertes aux joueuses U 18 F, U 17 F et U 16 F, ainsi qu'aux joueuses licenciées U 15 F, dans la limite de 3 inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

Il n'y a **pas de changement pour la participation aux compétitions Seniors F**, auxquelles pourront participer, outre les Seniors F :

. les joueuses licenciées **U 18 F**, sans limitation du nombre de joueuses de cette catégorie inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

. les joueuses licenciées **U 16 F et U 17 F**, dans la limite de 5 inscrites sur la feuille de match (dont 3 joueuses maximum d'une même catégorie), sous réserve d'avoir obtenu un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

Est évoquée la proposition faite par la Commission du Football Féminin de la **création de plateaux U 13 F à 5** à partir du mois d'avril, pour proposer une pratique aux clubs qui ont un effectif insuffisant pour pouvoir s'inscrire en Critérium à 8 (comme pour les U 11F).

La mise en place de cette pratique permettrait aux équipes en construction de proposer à leurs licenciées une offre leur permettant de les fidéliser, en attendant de pouvoir engager une équipe avec un effectif plus étoffé.

Rien ne s'oppose à la mise en œuvre de cette proposition.

## **13 / LE FOOTBALL DIVERSIFIE**

➤ **Le Futsal**

Le Comité a été informé, lors de sa réunion du 13/3, du contenu de la réunion tenue le 5/2 avec les clubs Futsal Yvelinois et des propositions qui ont été faites à cette occasion.

A la suite de cette concertation, le Comité de Direction du District décide de modifier comme suit les conditions de la pratique du Futsal pour les compétitions du District :

. obligation pour les joueurs de détenir une **licence Futsal**,

. **engagement automatique** en Coupe des Yvelines Futsal, compétition qui sera désormais **réservée aux équipes participant aux Championnats Futsal du District**,

. possibilité, en Coupe des Yvelines Futsal, d'engager plusieurs équipes d'un même club, avec la mise en place d'une réglementation visant à préserver les équipes inférieures,

. Coupe des Yvelines Futsal à disputer par **matches à élimination directe**.

Les Règlements seront modifiés en conséquence.

#### ➤ **Le Challenge des + de 45 ans**

Lors de la réunion du Comité du 13/3, il avait été constaté un nombre beaucoup trop important de rencontres non jouées, ce qui avait conduit la Commission à demander aux clubs de se mettre d'accord sur de nouvelles dates.

Comme annoncé, une réunion a été organisée le 8/4, au siège du District, par Gérard DACHEUX avec les clubs engagés.

L'objectif était, un an après la première réunion :

- . de faire un bilan,
- . de parler des perspectives et des souhaits des clubs,
- . de répondre aux diverses questions diverses et d'apporter des améliorations pour la saison prochaine.

Cette réunion a permis de faire le point quant au déroulement du Challenge, dont l'organisation est **unanimentement appréciée** et dont il est souhaité qu'il perdure, dans le cadre du Règlement actuel, mais avec une certaine souplesse.

Il est espéré qu'un plus grand nombre de clubs s'engagent afin d'arriver, dans l'avenir, à deux poules géographiques.

Il a été rappelé **l'importance de la F.M.I.**, afin que tous les joueurs soient bien licenciés et donc assurés.

## **14 / LE « LABEL JEUNES » ET LE LABEL DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL**

M. Ali SAHALI fait le point en ce qui concerne les Labels.

#### ➤ **Les Labels de la saison 2017 / 2018**

##### **. Le « Label Jeunes »**

La remise du « Label Jeunes » à l'E.S. TRAPPES aura lieu le mercredi 17/4.

##### **. Le Label des Ecoles Féminines de Football**

Les dotations attribuées aux **clubs attributaires du Label des Ecoles Féminines de Football de la saison 2017 / 2018** ont été remises aux clubs par la Ligue, le 1<sup>er</sup>/12, à Morfondé, mais il est apparu nécessaire de **valoriser l'attribution de ce Label** en procédant à une remise symbolique au sein de chaque club concerné.

Le Label a été remis le 23/3, au RAMBOUILLET YVELINES F .C., et il est prévu la même remise :

- . le mercredi 17/4, à l'E.S. TRAPPES,
- . le dimanche 28/4, au F.C. PARIS SAINT-GERMAIN,
- . le samedi 18/5, à l'O.S.C. ELANCOURT,
- . le samedi 18/5, au C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE.

#### ➤ **La campagne de Labellisation de la saison 2018 / 2019**

Il a été donné connaissance au Comité de Direction, lors de sa réunion du 13/3, de la liste des clubs Yvelinois candidats, tant pour le « Label Jeunes » que pour le Label des Ecoles Féminines de Football.

**Les visites dans les clubs candidats** ont été programmées et elles sont actuellement en cours.

La Commission Régionale de Labellisation doit se réunir le 27/5/2019, pour statuer sur les propositions qui lui seront faites par le District.

## **15 / L'AIDE DE L'EX-CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (C.N.D.S.) POUR 2019**

Il est rappelé que, comme cela avait été indiqué au Comité de Direction lors de sa réunion du 30/1/2019, la Loi de Finances pour 2019 a créé l'« **Agence Nationale du Sport chargée de la haute performance sportive et du développement de l'accès à la pratique sportive** », qui se substitue au Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) et à divers services et Commissions de la Direction des Sports et de l'I.N.S.E.P..

Au cours du dernier Conseil d'Administration du C.N.D.S. avant son transfert au sein de la nouvelle Agence Nationale du Sport, qui s'est tenu le 19/2 en présence de la ministre des Sports et de ses équipes, du Président du C.N.O.S.F., de la Présidente du Comité Paralympique et Sportif Français (C.P.S.F.), des représentants des Collectivités Territoriales (Association des Maires de France, Association des Régions de France, ...) et des Parlementaires, des mesures structurantes au profit du développement des pratiques ont été votées à l'unanimité.

Il est prévu que ces décisions qui concernent l'emploi sportif, les équipements et le soutien aux associations sportives puissent assurer une continuité d'engagement de l'Etat en faveur du sport pour un budget total de 160 M€ en 2019. Ce budget a été discuté avec les acteurs du monde sportif permettant d'aboutir à un **vote à l'unanimité** de chacune des délibérations.

Hors le programme Emplois, qui représente **55 M€**, la part territoriale, soit **60 M€**, qui représente **l'aide directe aux clubs, Ligues et associations**, valorisera pour la 1<sup>ère</sup> fois la démarche d'autonomisation des Fédérations en capacité de présenter un Projet Sportif Fédéral - ou Plan de Développement - opérationnel dès mars 2019.

Ainsi, **33,1 M€** seront réservés aux clubs et structures déconcentrées affiliées à une Fédération déjà dotée d'un Projet Sportif Fédéral.

Les Fédérations en capacité de construire un Projet Sportif Fédéral devaient déposer leur dossier de candidature avant le 1<sup>er</sup>/3/2019 auprès du C.N.D.S. et pour qu'il puisse être validé, il devait répondre aux 3 critères suivants :

- s'inscrire dans une logique de responsabilité sociale et environnementale permettant de garantir le développement de la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires,
- être établi de manière collégiale et en toute transparence au sein de la Fédération,
- avoir une grille de critères de répartition des aides équitables et transparents.

Il semble que la F.F.F. ait décidé de s'inscrire, dès 2019, dans ce dispositif, mais cela reste toutefois à confirmer.

S'agissant des clubs et des structures déconcentrées des Fédérations dont le Projet Sportif Fédéral ne sera finalisé que pour 2020, les financements seront, comme précédemment, répartis à hauteur de **24,1 M€** par l'intermédiaire des Délégués territoriaux au sein des services déconcentrés après examen lors d'une Commission territoriale associant les différents acteurs.

La campagne 2019 vient d'être lancée par la D.D.C.S., la date limite de dépôt des dossiers étant fixée au 19/4/2019.

Des réunions d'accompagnement / conseils des clubs sont programmées les 29/3, 5/4, 9/4, 10/4 et 12/4/2019.

Il est toutefois souligné que les modalités pratiques d'organisation de la campagne « part territoriale » pour les Fédérations déjà dotées d'un Projet Sportif Fédéral et participant donc au dispositif « pilote » ne sont pas encore déterminées.

Il est rappelé, pour mémoire, qu'en 2018 :

- le Football Yvelinois a obtenu, du C.N.D.S., **92 000 €**, dont 63 000 € pour les clubs et 29 000 € pour le District.

- au titre des emplois, ce sont **54 100 €** qui ont été obtenus, dont 34 600 € pour les clubs Yvelinois et 19 500 € pour le District.

## **16 / LES EFFECTIFS DES LICENCIES**

➤ **Le District** comptait, au 1<sup>er</sup>/4/2019, **41 322 licencié(e)s**, soit **1 638 de plus** qu'au 1<sup>er</sup>/4/2018 (39 684).

L'augmentation du nombre des licencié(e)s Yvelinois atteint donc **4,13 %**.

Le **Football Féminin** est en très forte augmentation (+ 12,31 %), puisqu'on constate, au 1<sup>er</sup>/4/2019, 2 163 licenciées, contre 1 926 au 1<sup>er</sup>/4/2018 et 1 940 à la fin de la saison 2017 / 2018.

Pour le **Football d'Animation**, l'évolution globale est de + 1 647 licencié(e)s, soit **+ 9,92 %**.

Le nombre des « **encadrants** » est en hausse (+ 3,19 %) au 1<sup>er</sup>/4/2019 (4 461 contre 4 323 au 1<sup>er</sup>/4/2018) dont + 3,07 % pour les Dirigeant(e)s et + 3,84 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

Pour mémoire, le District comptait :

- à la fin de la saison 2017 / 2018, **39 818 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2016 / 2017, **39 734 licencié(e)s**
- à la fin de la saison 2015 / 2016, **38 643 licencié(e)s**

A la date du 10/4, le District compte **41 414** licencié(e)s.

➤ De son côté, **la Ligue** comptait au 1<sup>er</sup>/4/2019, **278 770 licencié(e)s**, soit 12 085 licencié(e)s de plus que la saison dernière à la même date (266 685).

L'augmentation globale est de **4,03 %**.

Rappelons qu'elle comptait :

- à la fin de la saison 2017 / 2018, **267 958 licencié(e)s**,
- à la fin de la saison 2016 / 2017, **268 211 licencié(e)s**,
- à la fin de la saison 2015 / 2016, **261 670 licencié(e)s**.

## **17 / AGENDA**

Sont rappelés aux membres du Comité les rendez-vous des prochaines semaines :

✓ du 10/4 au 26/5, à l'Institut du Monde Arabe - PARIS : « **Exposition F.F.F. : 100 ans de passion et d'innovations - 1919 / 2019 - Centenaire de la Fédération Française de Football** »

Il y a tout juste un siècle, le Football Français vivait une étape décisive de son organisation et de son développement avec la création de la Fédération Française de Football (F.F.F.).

Cent ans d'une histoire riche en émotions, exploits et personnalités, mais aussi en évolutions et

innovations sportives et techniques, que la F.F.F. a retracée et vous propose de revivre dans le cadre de cette exposition

- ✓ le mardi 16/4, au siège du District : **Remise des Ecussons des Arbitres issus de la 2<sup>ème</sup> session de formation.**
- ✓ le mercredi 17/4 : **Remise du « Label Jeunes » et du Label des Ecoles Féminines de Football à l'E.S. TRAPPES**
- ✓ le jeudi 18/4, à PARIS : « **Soirée des Bâtisseuses** », organisée par la Ligue et réservée **exclusivement aux femmes qui font le football amateur Francilien**
- ✓ le samedi 27/4, à PARIS : **Journée Nationale des Bénévoles et Finales de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole et de la Coupe de France**
- ✓ le lundi 29/4 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le samedi 4/5, à BOURG-LA-REINE : **Finales Régionales du Festival Foot U 13**
- ✓ le dimanche 5/5, à FONTENAY-LE-FLEURY : **Finales des Coupes des Yvelines Futsal**
- ✓ le samedi 11/5, au siège de la F.F.F. : **Collèges des Présidents de Ligue, des Présidents de District et des Autres Acteurs du Football Amateur**
- ✓ le samedi 18/5 : **Remise du Label des Ecoles Féminines de Football au C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE et à l'O.S.C. ELANCOURT**
- ✓ le lundi 27/5 : **Réunion de la Commission Régionale de Labellisation**
- ✓ le samedi 1<sup>er</sup>/6, à ELANCOURT : **Journée du Football Féminin**
- ✓ **Remise du Label des Ecoles Féminines de Football :**
  - . le dimanche 28/4, au F.C. PARIS SAINT-GERMAIN,
  - . le samedi 18/5, à l'O.S.C. ELANCOURT,
  - . le samedi 18/5, au C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE.

## **18 / QUESTIONS DIVERSES**

M. Jean-Loup LEPLAT indique que la session de formation dédiée au « **Président de club** » s'est déroulée le samedi 23/3, au siège du District, avec la participation de 6 personnes (Présidents « anciens » ou « nouveaux »).

Compte tenu de la richesse du programme, il est envisagé de créer une 2<sup>ème</sup> matinée ou journée de formation pour développer la fin du programme consacrée à « la gestion quotidienne du club ».

La session de formation relative aux « **Responsabilités et assurances sportives** », qui était programmée le 13/4, sera, faute d'inscrits, reportée à la saison prochaine.

En revanche, 47 personnes du District (membres des Commissions, Correspondants, Secrétaires ou Salariés de clubs) ont manifesté leur intérêt pour le **stage projeté de formation « Bureautique / Informatique »** en répondant au questionnaire à ce sujet et en précisant leur pôle d'intérêt dans ce domaine.

Après étude et synthèse des réponses, une session de formation « Bureautique / Informatique » adaptée aux besoins, sera conçue en lien étroit avec M. Jean-Pierre LEDUC, Président de la Commission Informatique du District et elle sera proposée aux personnes intéressées.

Le recensement des **formateurs du District** intéressés par le stage « **Formation de formateurs** », initié par la Ligue et son Institut Régional de Formation du Football (IR2F), est en cours.

Il est rappelé que **seuls les formateurs ayant suivi ce stage pourront encadrer et animer les futurs stages de formation de Dirigeants du District** organisés sous l'égide de l'IR2F.

Le Bureau du District aura à statuer sur la proposition de voir désigner M. Jean-Loup LEPLAT en tant que « **Référent Formation** » du District, auprès de la Ligue.

Enfin, M. Gérard DACHEUX évoque le projet, toujours en discussion avec M. Lucas ESTASSY, Coordinateur socio-sportif en établissements pénitentiaires, en vue d'**organiser une session de formation à l'arbitrage pour certains détenus de la Maison Centrale de POISSY**.

Il rappelle que l'un des objectifs des activités sportives en milieu carcéral est de proposer des projets **dans une dynamique de réinsertion**, ce qui passe notamment par le réapprentissage des règles.

Il insiste pour que **la convention nécessaire puisse intervenir très rapidement**.

**Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 55.**

---

**Prochaine réunion du Comité de Direction :**

**le mercredi 22 mai 2019, à 18 H 30**

---

*Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.*